

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux
services publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de la
personne et de la famille**

Affaire suivie par Mme Sue-Ellen LANGLAIS
03 21 69 86 13 / slanglais@mairie-lens.fr

Réf : SL/BB

Mesdames et Messieurs

**Les adjoints au maire
Les conseillers municipaux délégués
Les conseillers municipaux**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de trouver sous ce pli le procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du 21 septembre 2022.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer,
Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, l'expression de mes sentiments les
meilleurs.



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux
services publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de
la personne et de la famille

Affaire suivie par Mme Sue-Ellen LANGLAIS
03 21 69 86 13 / slanqlais@mairie-lens.fr

Réf : SL/BB

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022 – 18H00
=====

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 14 septembre 2022.

Etaient présents : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. DESMARETZ, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. MAZURE, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme VAIRON, MM. DAUBRESSE et REAL, Mme MASSET, M. OUDJANI, Mmes GLEMBA, NION et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes BEDNARSKA et LEROY, MM. CLAVET et BERNA.

Etaient excusés : Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à M. DESOUTTER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. PACH ayant donné pouvoir à Mme LEROY, M. DUCASTEL ayant donné pouvoir à M. BERNA et Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Patricia BRAET, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire :

Il est 18 heures, nous allons commencer cette séance de Conseil Municipal qui revient dans des conditions plus classiques, puisque depuis le 31 juillet on a pu constater la fin du régime de crise qui était valable pendant le moment de la crise COVID, et donc je laisse la parole à Monsieur DRAB pour faire l'appel des membres du Conseil.

(Appel des membres par Monsieur DRAB, Directeur Général des Services)

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup.

Je vous propose de demander à Mme BRAET de réaliser le secrétariat de cette séance avec les premières modifications que l'on a votées au mois de juin. Le secrétaire de séance sera aussi le signataire des délibérations, c'est donc une tâche en plus du secrétariat de cette séance de validation des délibérations par une signature une fois qu'elles sont adoptées.

Y a-t-il des remarques sur le compte rendu de notre séance qui s'est tenue le 22 juin dernier ?

Y a-t-il des demandes de vote ? Non ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur le Maire :

Je vous rappelle que selon l'article 2 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, qui mentionne au titre de la Charte de l'élu local que celui-ci veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Que ces débats sont bien sûr enregistrés pour obtenir le compte rendu comme il en est habituellement et que les commissions services à la population et finances se sont réunies les 19 et 20 septembre dernier pour examiner les délibérations qui sont à l'ordre du jour de ce Conseil.

QUESTION N°1

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

La 1^{ère} délibération concerne les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Y a-t-il des remarques ou des demandes particulières sur cette délibération ?

Une demande de vote ? Oui ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 33

Contre..... 0

Abstention..... 5 (Mrs DESMARETZ, CLAVET et PACH, Mmes LAUWERS et LEROY)

Merci beaucoup.

QUESTION N°2

RETRAIT DES FONCTIONS D'UN ADJOINT AU MAIRE

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Je vais vous faire un petit historique pour vous expliquer le contexte de cette délibération. Le groupe majoritaire comme vous le savez est composé de plusieurs représentations politiques plurielles voire même apolitiques dans sa composition, donc il n'y avait pas de particularité à évoquer la diversité des candidatures notamment aux élections législatives et au 1^{er} tour des élections de juin dernier.

Par contre, l'absence de prise de position contre le RN entre les 2 tours, à l'inverse de celle prise par le parti qu'il a soutenu, a interrogé le groupe majoritaire qui m'a demandé de prendre acte de cette rupture de confiance de Monsieur DESMARETZ avec l'ensemble de l'équipe.

De cette situation découle donc un retrait de délégation et un arrêté que j'ai signé au mois de juin pour les fonctions exercées au nom du groupe majoritaire, et donc on en arrive à la délibération qui fait suite à cette décision.

En effet, la loi dans les articles qui vous sont présentés dans la délibération impose de soumettre à l'organe délibérant le maintien ou non dans les fonctions d'adjoint lors de la séance suivant le retrait de délégation, donc la séance d'aujourd'hui suit l'arrêté qui a été pris fin juin.

Il vous est donc proposé au nom du groupe majoritaire, le retrait des fonctions d'adjoint au maire de Monsieur DESMARETZ.

Y'a-t-il des questions ?

Monsieur CLAVET ?

Monsieur CLAVET :

Monsieur le Maire, chers collègues, nous voici aujourd'hui sur le point d'entériner le retrait des délégations à Monsieur DESMARETZ. Cela n'est évidemment que la suite logique des différentes péripéties que votre majorité a rencontrées depuis le début de ce mandat. Je vous rappelle d'ailleurs que c'est déjà le 2^{ème} élu que vous évincez en l'espace de 2 ans.

Si on se fie à votre précédent mandat ou trahison et limogeage étaient légion mais aussi votre bilan actuel, je ne donne pas cher de votre majorité actuelle. En effet, celle-ci s'effritera pour la simple et bonne raison que votre mode de gouvernance clanique ne fonctionne pas et déplaît. On se demande déjà qui sera votre prochaine victime !

A cela s'ajoute le fait que vous avez été prêt à soutenir le candidat NUPES aux législatives qui a préféré ses intérêts à ses convictions. Mais après tout, qui se ressemble, s'assemble Monsieur ROBERT.

On pourrait presque en rire si les députés de la NUPES ne s'étaient pas avérés être des clowns, des incompetents, des hommes violents avec leur femme, des obsédés du buzz et même parfois des antisémites, je parle évidemment de la proposition de résolution, notamment signée par le député local.

Alors même si je n'ai ni accointance politique ni amitié avec Monsieur DESMARETZ, je n'en ai pas moins du respect car je dois avouer que celui-ci a eu le courage de s'être opposé à vous en assumant ses convictions.

Je crois même pouvoir dire qu'aujourd'hui, que nous sommes passés du rose au rouge passant d'une majorité « socialo communiste » à une majorité « mélancho communiste ». Et Monsieur DESMARETZ deviendra peut-être, je crois, le 1^{er} vrai élu de gauche de cette assemblée.

Mais au-delà de toutes ces considérations purement politiques, c'est la ville de Lens et les lensois qui en paient le prix. Le centre-ville se meurt, les fermetures se succèdent et à cela vient s'ajouter une crise de l'énergie et une inflation qui nous frappe de plein fouet.

Mais vous, au lieu d'agir pour le commerce, vous préférez laisser pourrir la situation car vous n'avez ni vision ni envie d'aider les commerçants.

La réalité c'est que tant que le roi et sa cour survivent c'est le principal. J'ajouterai même que vous êtes, semble-t-il, plus prompt à évincer vos amis en tentant de les humilier qu'à prendre des mesures pour aider les commerçants lensois et revitaliser le centre-ville. Pour toutes ces raisons et pour être ni de près ni de loin associé à vos petites tambouilles politiciennes, mes amis et moi ne participeront pas à ce vote, laissant le berger et ses moutons marcher vers de plus rouges pâturages.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Encore un mélange de Monsieur CLAVET, on ne va pas rentrer dans le détail mais en tout cas ce qui unit le groupe majoritaire, vous l'aurez bien compris, c'est déjà le refus des valeurs que vous pensez porter.

En tout cas si on peut parler de valeurs et les amalgames sont vite faits, j'ai commencé par dire qu'on était un groupe pluriel qui rassemble différentes sensibilités et je ne me sens pas plus aujourd'hui France Insoumise que Communiste que Vert.

Je reste avec mon étiquette socialiste que j'ai toujours assumée dans un groupe pluriel tel qu'on l'a voulu.

Donc, je n'aurai pas d'autre réponse à vous donner mais en même temps, aujourd'hui, regardez votre groupe et votre parti, je pense que vous avez des élections internes qui ne sont pas sans tensions non plus.

Y'a-t-il d'autres interventions ? Non ?

On met donc on vote la délibération N°2

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour..... 31

Contre..... 2 (Mrs BERNA et DUCASTEL)

Abstention..... 5 (Mrs DESMARETZ, CLAVET et PACH, Mmes LAUWERS et LEROY)

QUESTION N°3

ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Nous devons donc maintenant procéder à l'élection du 3^{ème} adjoint au maire. Nous avons reçu pour la liste « LENS TOUJOURS AVEC VOUS » la candidature de Monsieur Pierre MAZURE. Je n'ai pas reçu d'autres candidatures.

Y a-t-il des candidatures qui se déclarent en séance ? Non ?

On passe donc à la distribution des bulletins pour cette élection. Vous allez avoir un bulletin avec le nom « Pierre MAZURE », on n'a pas d'autre candidat donc il n'y a pas d'autre bulletin mais vous avez aussi un bulletin blanc.

Vous avez une question ?

(Propos inaudible de Monsieur CLAVET – sans micro)

Vous pouvez prendre la parole sur la délibération si vous avez une candidature à proposer.

Oui ?

Monsieur CLAVET :

Donc, très bien, merci Monsieur le Maire, chers collègues, vous vous apprêtez à présent à élire votre nouvel adjoint au commerce, ainsi je souhaiterais....

Monsieur le Maire :

Non ! Non ! Non ! Monsieur CLAVET, il ne faut pas tout mélanger. On élit à une fonction, les délégations c'est autre chose.

Monsieur CLAVET :

Moi, je voulais intervenir sur l'élection de l'adjoint.

Monsieur le Maire :

Oui, un adjoint au maire mais la délégation ne sera pas forcément le commerce.

Monsieur CLAVET :

Et donc, vous n'aurez pas d'adjoint au commerce.

Monsieur le Maire :

Non. On élit un adjoint et les délégations sont le fait d'un arrêté. Donc il viendra après. Donc là on élit le 3^{ème} adjoint donc je vous propose de bien prendre en compte que la délibération N°3 élit dans le rang de 3^{ème} adjoint dont la délégation sera réalisée par arrêté de ma part demain, mais pas forcément la décision d'élire l'adjoint au commerce.

Monsieur CLAVET :

On sait très bien que ça va aller dans ce sens de toute façon.

Monsieur le Maire :

Non ! vous ne savez rien du tout.

Monsieur CLAVET :

Donc vous allez élire un adjoint et vous allez me dire que celui-ci en fait, n'aura peut-être pas la délégation du commerce ?

Monsieur le Maire :

Celui que l'on va élire là, vous verrez la délégation qu'il va avoir mais ce n'est pas obligatoirement et ça ne sera pas la délégation au commerce.

Monsieur CLAVET :

Les commerçants ont du souci à se faire alors !

Monsieur le Maire :

*Non, ne vous inquiétez pas, il y aura un adjoint au commerce.
Allez, donc on vote que c'est bien le 3^{ème} adjoint, on est bien d'accord là-dessus et donc maintenant on peut procéder à la collecte des bulletins et je demanderais à la plus*

jeune de l'assemblée, Tatiana BEDNARSKA, et la doyenne, Yvette MAZEREUW, de rejoindre la table pour le dépouillement une fois qu'elles auront voté s'il vous plait.

Yvette, vous votez d'abord et ensuite vous venez à la table pour le dépouillement.

(Dépouillement par Monsieur DRAB et Mesdames LANGLAIS, MAZEREUW et BEDNARSKA)

Monsieur le Maire :

Madame BEDNARSKA et Madame MAZEREUW contrôlent le dépouillement de Monsieur DRAB et de Madame LANGLAIS.

Pendant ce temps là je vous propose de poursuivre l'examen de l'ordre du jour. On va passer à la délibération n°5 et donc je passe la parole à Madame AIT CHIKHEBBIH.

Madame AIT CHIKHEBBIH :

Merci Monsieur le Maire

QUESTION N°5

RECENSEMENT DE LA POPULATION - RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS ET DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

(Rapporteur : Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Exposé de la question par Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH

Monsieur le Maire :

Délibération traditionnelle, on espère surtout que le recensement pourra se faire dans de bonnes conditions cette année, car cela fait deux années que l'on est sur des chiffres partiels ou des projections qui ne recensent pas la réalité de l'évolution de la population lensoise.

Y'a-t-il des questions ? Pas de demande de vote ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n°6, Monsieur CECAK.

Monsieur CECAK :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°6

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LENS ET LA VILLE DE COURRIERES DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE COURRIERES

(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Exposé de la question par Monsieur Jean-François CECAK

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup, là aussi ce sont les délibérations classiques et on peut surtout remercier la ville de Courrières notamment, et la ville de Montigny en Gohelle. On arrive au bout du tunnel et on se retrouvera au mois d'octobre sur l'attribution du marché pour la gestion de la piscine. Mais heureusement que ces communes ont pu être à nos côtés et aux côtés des jeunes lensois car cela nous a permis de garder sur certains cycles scolaires une activité d'apprentissage de la natation. Là aussi il faut le souligner parce que tout le monde, toutes les communes n'ont pas eu ce recours possible là.

Voilà ! Y a t'il des remarques sur cette délibération n°6 ?

Des demandes de vote ? Non ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Merci beaucoup

On passe à la 7 avec Monsieur DESOUTTER sur la DSP sur le marché d'approvisionnement.

Monsieur DESOUTTER :

Merci Monsieur le Maire

QUESTION N°7

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT – CREATION D'UNE REDEVANCE ANIMATION

(Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe DESOUTTER)

Exposé de la question par Monsieur Jean-Christophe DESOUTTER

Monsieur le Maire :

Les syndicats et les représentants des marchands non sédentaires ont également émis un avis favorable dans le cadre de l'instauration de cette redevance qui était déjà en application il y a quelques temps et qui revient sur l'évolution de nos marchés.

Y a-t-il des remarques ?

Des demandes de vote ? Monsieur CLAVET ?

Monsieur CLAVET :

Donc, je ne vais pas vous refaire le résumé de nos positions concernant ces marchés-là, néanmoins je demeure septique quant à l'utilité de la SOMAREP.

A l'époque où nous avons un autre prestataire, on peut dire que les marchés à Lens ont totalement disparu et là depuis un an, je ne vois pas d'évolution. Alors j'entends bien, c'est bien de vouloir diversifier avec des temps forts sur la fête des mères, des saveurs d'automne, etc...mais moi je reste persuadé que si la municipalité agissait directement et créait elle-même ce genre d'évènement, quitte après à mettre en place des mises en concurrence par rapport à l'occupation des domaines publics, etc... mais je veux dire par là est-ce que l'on est vraiment persuadé de la pertinence de ces actions quand on voit en tout cas le peu de résultat aujourd'hui concernant les marchés hebdomadaires ?

Monsieur le Maire :

C'est votre point de vue. Il y a des phénomènes cycliques. Si on va au marché en dehors des périodes électorales, on voit qu'il y a une évolution. Il y a des périodes plus difficiles aussi au moment de l'hiver, vous avez des commerçants qui, avec leur activité, la saisonnalité de leurs produits, ne sont pas forcément toujours présents et puis vous avez aussi les phénomènes d'été où l'on a aussi des commerçants avec une activité plus florissante sur la côte, à très peu de kilomètres d'ici, qui vont exercer là ou il y a une rentabilité plus importante.

Donc aujourd'hui, on a une proposition en tout cas du délégataire qui a été validée quand on a évoqué cette question-là au conseil municipal pour le désigner.

Il faut au moins tester cette solution supplémentaire parce que sinon on n'a pas de possibilité de se donner une marge pour dire quelles évolutions, quelles actions on peut faire au niveau des marchés.

On l'avait fait en interne il y a quelques années. On avait constaté qu'en dehors du temps que les agents consacraient, la question de rechercher des nouveaux commerçants se basait aussi sur un réseau, notamment lié à un délégataire. Nous n'avons pas le réseau pour aller rechercher de nouveaux commerçants, comme peut l'avoir un délégataire en fonction de son marché qu'il a dans d'autres villes de la région.

Ça nous a ramené une certaine partie sur le marché du vendredi, ça nous a maintenu le marché du mardi. Il y a eu un changement de lieu qui a donné un peu de densité, c'est un nouvel essai complémentaire pour donner un peu de vie notamment et un peu d'activité sur ces 2 séances et 3 séances avec celui de la Grande Résidence. Voilà !

Vous avez une demande de vote ? Oui ?

Donc on met au vote la délibération n°7.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 33

Contre..... 0

Abstention..... 5 (Mrs DESMARETZ, CLAVET et PACH, Mmes LAUWERS et LEROY)

On a les résultats de la délibération N°3, candidature de Monsieur Pierre MAZURE sans autre candidature.

Résultat du vote de la délibération n°3 :

Etait candidat :

⇒ Pour la liste "LENS TOUJOURS AVEC VOUS"

Candidat : Monsieur Pierre MAZURE

Voici les résultats du scrutin :

INSCRITS :	38
VOTANTS :	33
ABSTENTIONS :	5
BULLETINS ET ENVELOPPES DECLARES NULS	:..... 0
BULLETINS BLANCS (en ce y compris les enveloppes sans bulletin)	:..... 2
SUFFRAGES EXPRIMES	:..... 31
MAJORITE ABSOLUE	:..... 16

A obtenu :

⇒ Pour la liste "LENS TOUJOURS AVEC VOUS"

Candidat : Monsieur Pierre MAZURE 31 Voix

Le candidat Monsieur Pierre MAZURE de la liste « Lens toujours avec vous » recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés, est donc déclaré élu Adjoint au Maire et prend place au 3^{ème} rang.

Monsieur le Maire :

Bravo !
(Applaudissements)

QUESTION N°4

ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

On va donc enchaîner sur la délibération n°4 parce que le fait que Monsieur MAZURE prenne le rang de 3^{ème} adjoint libère la place de 9^{ème} adjoint au maire et donc, la liste « LENS TOUJOURS AVEC VOUS » propose la candidature de Monsieur Chérif OUDJANI.

Y'a-t-il d'autres candidatures ? Non ?

Donc on peut distribuer les bulletins et on recommence le vote.

Donc je vous confirme que l'on vote bien pour le 9^{ème} adjoint qui ne sera pas l'adjoint à la sécurité.

Madame MAZEREUW, Madame BEDNARSKA, dès que vous avez voté, vous pouvez rejoindre la table pour le dépouillement s'il vous plait.

Et donc on poursuit la délibération n°8, c'est le rapport d'activité. Ce ne sont pas des délibérations, on doit prendre acte des 2 délibérations qui arrivent la 8 et la 9. Donc on commence avec Monsieur Pierre MAZURE pour la 8.

Monsieur Pierre MAZURE :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°8

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT DU CENTRE VILLE ET DE LA GRANDE RESIDENCE – RAPPORT D'ACTIVITE 2021

(Rapporteur : Monsieur Pierre MAZURE)

Exposé de la question par Monsieur Pierre MAZURE

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur MAZURE.

Pour être complètement et intégralement au courant chacun des informations sur ce dossier, la société GERAUD a une date butoir au 27 septembre pour nous donner le document et une pénalité de 100 euros HT par semaine de retard à appliquer.

Bien évidemment dès que l'on aura le document, chacun sera destinataire mais aujourd'hui avec les démarches qu'a évoquées Monsieur MAZURE, nous sommes dans l'impossibilité de donner des éléments tels que cela a été évoqué malgré les nombreuses relances et l'information qui a été faite auprès de la commission compétente.

Monsieur MAZURE ?

Monsieur Pierre MAZURE :

Oui, puisque l'on rentre un peu dans les détails... Merci Monsieur le Maire de me redonner la parole. Comme on n'a pas eu de nouvelles après ces 4 sollicitations, un titre de recette de 37 000 euros a été émis et pris en charge par notre service de gestion comptable le 10 mars 2022.

Face au non-paiement de la société GERAUD, le comptable public a réalisé une mise en demeure le 31/05/2022 puis il a sollicité une saisie administrative à tiers détenteur le 26 juillet 2022 au 29/09/2022. La saisie est toujours en cours.

Voilà ! pour vous dire que l'on n'est pas resté inactif et que nous ne lâcherons pas.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup.

On prend acte donc de ce rapport sauf s'il y a des questions supplémentaires ? Non ?

⇒ **Le Conseil Municipal prend acte après en avoir débattu**

On va faire la délibération n°9 avec la 2^{ème} DSP, Madame MEPHU NGUIFO pour nous rendre compte de cette délibération.

Madame Laure MEPHU NGUIFO :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°9

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AYANT POUR OBJET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE CHALEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LENS – RAPPORT D'ACTIVITE 2021

(Rapporteur : Madame Laure MEPHU NGUIFO)

Exposé de la question par Madame Laure MEPHU NGUIFO

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Non ?

Donc on prend acte que ce rapport d'activité a été présenté au sein de cette assemblée.

⇒ **Le Conseil Municipal prend acte après en avoir débattu**

Monsieur le Maire :

La délibération n°4 pour l'élection du 9^{ème} adjoint. La candidature de Monsieur Chérif OUDJANI était la seule présentée au scrutin.

Résultat du vote de la délibération n°4 :

Etait candidat :

⇒ Pour la liste "LENS TOUJOURS AVEC VOUS"

Candidat : Monsieur Chérif OUDJANI

Voici les résultats du scrutin :

INSCRITS :	38
VOTANTS :	33
ABSTENTIONS :	5
BULLETINS ET ENVELOPPES DECLARES NULS	: 0
BULLETINS BLANCS (en ce y compris les enveloppes sans bulletin)	: 2
SUFFRAGES EXPRIMES	: 31
MAJORITE ABSOLUE	: 16

A obtenu :

⇒ Pour la liste "LENS TOUJOURS AVEC VOUS"

Candidat : Monsieur Chérif OUDJANI 31 voix

Le candidat Monsieur Chérif OUDJANI de la liste « Lens toujours avec vous » recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés, est donc déclaré élu Adjoint au Maire et prend place au 9ème rang.

Monsieur le Maire :

Je l'invite donc à me rejoindre pour que je puisse lui remettre son écharpe et son insigne.

(Applaudissements)

Au moins on le repèrera durant toute la séance, c'est le seul qui a le décor !

La délibération n°10, c'est Monsieur GHEYSENS qui la rapporte.

Monsieur Thibault GHEYSENS :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°10

PERSONNEL – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur Thibault GHEYSENS

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ? non ?

Une demande de vote ?

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour..... 33

Contre..... 4 (Mrs CLAVET et PACH, Mmes LAUWERS et LEROY)

Abstention..... 1 (Mr DESMARETZ)

On poursuit.

Monsieur GHEYSENS, la délibération n°11.

Monsieur Thibault GHEYSENS :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°11

HEURES SUPPLEMENTAIRES – MODALITES D'INDEMNISATION **(Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS)**

Exposé de la question par Monsieur Thibault GHEYSENS

Monsieur le Maire :

Là aussi on essaye de regarder quel type de métier dans le mode de fonctionnement, comment on peut ajuster au fur et à mesure entre les besoins de la collectivité et les disponibilités qu'on peut avoir avec nos effectifs pour pouvoir la aussi essayer de rendre le meilleur service possible à chaque fois.

Y a-t-il des remarques ?

Demande de vote ? Non ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Merci.

La 12, Monsieur GHEYSENS.

Monsieur Thibault GHEYSENS :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°12

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – RAPPORT - EXERCICE 2022 **(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)**

Exposé de la question par Monsieur Thibault GHEYSENS

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup.

On peut souligner quand même l'engagement de nos équipes aussi sur la maîtrise des dépenses au quotidien parce que c'est aussi grâce à l'action de chacun qu'on arrive à avoir le maximum d'économies sur les dépenses de chauffage, d'énergie, qui sont là aussi, et on l'a vu avec le gaz en augmentation de 550 000 euros.

On peut se féliciter d'avoir un réseau de chauffage urbain sur certains bâtiments et d'avoir eu un contrat aussi avec la FDE qui avait été négocié en son temps de façon assez favorable pour la collectivité.

Tout se renégocie, vous le voyez, dans le contexte on n'est pas forcément dans de bonnes dispositions aujourd'hui pour négocier mais en tout cas on peut déjà acter le travail

qui a déjà été fait et on en voit une partie des résultats même si aujourd'hui on est quand même sur une masse budgétaire qui est assez conséquente à l'échelle de la ville.

Ya t'il des remarques sur cette questions n°12 ?

Une demande de vote ?

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour..... 34

Contre..... 4 (Mrs CLAVET et PACH, Mmes LAUWERS et LEROY)

Abstention..... 0

Merci beaucoup.

QUESTION N°13

QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire :

On a une question de Monsieur BERNA.

Monsieur BERNA :

Monsieur le Maire, en fait, j'avais juste une question par rapport à..., comme vous le savez tous, Monsieur CLAUDE DUHOUX, depuis des années écrit sur l'histoire de Lens et ma question est celle-ci : Pourquoi ne retrouvons-nous plus les répliques de Monsieur Claude DUHOUX sur l'histoire de Lens.

Alors ma question est celle-là, est-il sanctionné de son amitié avec Monsieur DESMARETZ ?

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Alors, ça a commencé en juillet 2020, donc c'est depuis un an, un an et demi que l'on a cette rubrique. Il ne s'agissait pas de la rubrique de Claude DUHOUX mais de la rubrique « histoire » du magazine municipal dans lequel Monsieur DUHOUX et le Comité des Sages avaient également été sollicités pour une contribution.

Le souhait de départ était d'ailleurs d'alterner les rubriques entre les deux ; Monsieur DUHOUX ayant été sollicité sur la thématique, alors je regarde pour ne pas dire de bêtises, « Lens ressuscité les lensois célèbres et histoire de Lens ». Dans ce cas, Monsieur DUHOUX a fait plusieurs propositions d'articles qui ne sont pas tous parus.

D'ailleurs si vous avez des échanges avec lui, il pourra vous dire qu'il y avait un article notamment sur Alexandre BOIROU, René PLACE, dont l'histoire personnelle, en tout cas dans les écrits qu'il nous avait envoyés, ne justifiaient pas forcément la parution, et le dernier en date était dans le même ordre d'idée qui évoquait José BEYAERT et l'article transmis parlait de ce monsieur lié aux trafiquants de drogue et mêlé à différents meurtres.

Cet article n'a donc été que partiellement intégré au Lens Mag d'avril qui a été bouclé fin mars. En mai, le magazine bouclé fin avril, comprenait un article du Comité des Sages.

Monsieur DUHOUX a d'ailleurs été informé de l'alternance des sujets dès février de cette année et de la teneur très chargée de ses articles largement avant la déclaration de candidature de Monsieur DESMARETZ.

Ce à quoi, par mail du 21 février, Monsieur DUHOUX répondait, « je ne suis pas propriétaire du Lens Mag ». Aujourd'hui, Monsieur DUHOUX, le 13 septembre, demande de lui-même à ne plus paraître dans le Lens Mag. Factuellement, voilà la réponse à ce que vous évoquez.

La rubrique « histoire » sera toujours présente et présentée selon la même ligne éditoriale du reste du magazine municipal, qui est de privilégier le visuel des évolutions de la ville.

Pour répondre à la 2^{ème} partie de votre question que vous évoquez et s'agissant d'une sanction de son amitié avec Arnaud DESMARETZ ; il s'agit peut-être d'une interprétation, d'un raccourci un peu rapide. Autre exemple factuel, j'ai sollicité il y a quelques mois, pendant la campagne législative, (donc on ne peut pas en tout cas se targuer de cette intention de sanctionner), la chorale lensoise (qui est dirigée, dans ce cas-là et on peut le dire également, par un autre ami de Monsieur DESMARETZ), pour les cérémonies du 11 septembre. Et si je voulais, comme vous l'indiquez, sanctionner ses amis, il n'aurait pas été invité à cette cérémonie. L'interprétation est d'ailleurs sur le site internet (le chant qu'ils ont interprété à l'occasion de cette commémoration) et un article sera d'ailleurs fait dans le Lens Mag comme ça se fait traditionnellement.

Donc, vous conviendrez que le Lens Mag répond vraiment à la mise en valeur de l'actualité lensoise pour tous les lensois et il ne peut être aucunement lié à une quelconque relation amicale.

J'espère que ces explications qui semblent en tout cas complètes et factuelles vont définitivement clore cette question dépourvue à mon avis de fondement. On est sur une ligne éditoriale, et bien sûr, si vous le souhaitez on peut vous donner les éléments que j'ai pu évoquer pour étayer cette réponse. Voilà.

L'ordre du jour est clos.

Merci beaucoup.

On se revoit au mois d'octobre.

Bonne soirée

La séance est levée à 18h39.